Commission Médicale FFPLUM

Informations pratiques sur la règlementation et les questions de santé

A titre d'information, voici la liste des principales contre-indications médicales :

Toute pathologie aiguë ou chronique **non stabilisée** ou **mal équilibrée** par le traitement, en particulier :

- ophtalmologique
- cardio-vasculaire
- neuropsychique
- troubles de l'équilibre
- pulmonaire
- locomotrice
- infectieuse
- métabolique, surtout en cas de risque d'hypoglycémie

Cas particuliers

Certaines contre-indications peuvent également faire l'objet de dérogations après avis de la Commission Médicale. **Dans ce cas il faut joindre, par courrier, la Commission Médicale à l'adresse de la Fédération avec mention "secret médical".**

Adressez vos demandes sous pli confidentiel à la :

Commission Médicale FFPLUM

96 bis, rue Marc Sangnier

94704 - Maisons-Alfort Cedex

Concernant certains handicaps, la Commission Médicale pourra trouver avec la Commission Vol adapté des solutions dans certains cas. Chaque cas étant spécifique. En résumé, vous nous adressez par courrier :

- **L'exposé du handicap par votre médecin**
- **Les examens qui s'y rattachent**
- **La demande de dérogation**

Adressez vos demandes sous pli confidentiel à la :

Commission Médicale FFPLUM

96 bis, rue Marc Sangnier

94704 - Maisons-Alfort Cedex